



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Panthéonisation de Samuel Paty

Question au Gouvernement n° 1565

Texte de la question

PANTHÉONISATION DE SAMUEL PATY

Mme la présidente . La parole est à M. Jean-Louis Thiériot.

M. Jean-Louis Thiériot . En 2020, Samuel Paty était assassiné dans les conditions que l'on sait. Alors qu'une pétition en faveur de sa panthéonisation a recueilli plus de 55 000 signatures, la présidente de l'Association des professeurs d'histoire, Joëlle Alazard, a relayé le 23 avril la nécessité d'honorer ce « héros tranquille », pour reprendre les mots de Robert Badinter tandis qu'au festival de Cannes, *L'Abandon* a reçu une standing ovation.

Samuel Paty n'est pas une victime. C'est un martyr – c'est-à-dire un témoin –, de deux pierres angulaires de notre édifice républicain : la liberté de l'esprit, qui ne reconnaît ni le blasphème, ni le sacrilège, et l'école, lieu de transmission des savoirs et des héritages.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez dit sur France Info que Samuel Paty était « une victime du terrorisme, qui est devenue un symbole à son corps défendant ». Cette lecture est factuellement fausse. Alors qu'au nom du « pas de vagues », certains en viennent à s'autocensurer, il a choisi de continuer son œuvre, parfois en butte aux sarcasmes. Il l'a payé de sa vie. C'est bien le choix d'un homme libre, l'héroïsme des humbles.

Les destins de Samuel Paty et de Marc Bloch, lequel aura les honneurs du Panthéon, consonent admirablement. C'est l'avvers et le revers d'une même médaille. Marc Bloch, c'est l'immense historien et le résistant ; Samuel Paty, c'est le professeur de collège qui crée le terreau fertile. Frères de discipline et frères d'engagement, il serait juste qu'ils reposent ensemble au temple des Grands Hommes. Même si c'est une prérogative du président de la République, monsieur le ministre, quand accueillerons-nous Samuel Paty au Panthéon ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR, EPR, SOC, Dem et HOR ainsi que sur quelques bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage.

Mme Sabrina Roubache, *ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage* . Permettez-moi de répondre en lieu et place de M. le ministre de l'éducation nationale.

Samuel Paty a été assassiné le 16 octobre 2020. Ce même soir, je projetais un film que j'avais produit sur le phénomène de radicalisation, *Djellaba-basket* : il y a plusieurs manières de s'engager et de dire des choses !

Vous avez rappelé, avec raison, – et tout le monde a raison de le rappeler – que, parce qu'il avait choisi de faire son métier jusqu'au bout dans le cadre d'un cours sur la liberté d'expression, Samuel Paty a été la cible d'un mensonge et d'une campagne de haine organisée sur les réseaux sociaux et qu'il en est mort. Je vous accorde

que sa figure est devenue un symbole très puissant de ce que représente l'école – notre école de la République – et le visage de ce que le terrorisme islamiste cherche à détruire chaque jour.

La démarche de ceux qui demandent sa panthéonisation est profondément respectable. Certes, elle exprime quelque chose de juste et de très fort – la nécessité d'une reconnaissance nationale à la hauteur de ce que Samuel Paty incarne pour des millions d'enseignants et de Français et son entrée dans l'éternité de notre République. Mais l'admission au Panthéon doit être précédée d'une réflexion sérieuse. Historiquement, cette distinction a été associée à un apport individuel – littéraire, scientifique ou politique – si déterminant que la personne et son œuvre ont fini par se confondre.

Samuel Paty est une victime du terrorisme islamiste, devenue un symbole malgré elle, par la seule force de son engagement ordinaire et admirable de professeur. Si cela ne diminue en rien ce qu'il représente, cela pose la question de la forme la plus juste pour honorer sa mémoire.

Il est certain que Samuel Paty ne doit jamais être oublié et que la nation lui doit une reconnaissance à la mesure de son martyr mais – vous le savez et l'avez dit – cette décision dépend du président de la République. Sachez que je serai à vos côtés pour défendre ce projet auprès de lui. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes DR et Dem. – Mme Émilie Bonnivard applaudit également.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Thiériot](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1565

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Enseignement et formation professionnels et apprentissage

Ministère attributaire : Enseignement et formation professionnels et apprentissage

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 mai 2026